

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019**

Le lundi sept octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-sept septembre deux mille dix-neuf, en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, René PERROT, Gisèle ARSAC, Christian ROUSSON, Corinne CABUT, Djida OUCHAOUA, Fabrice MIALON, Juliette HAUW, Liliane MATRA, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Gaston CONSTANT, Annie ARCHER, Manuel DE-SA, Karine RICORT, Fabrice GARNIER, Véronique ROMEYER, Monique FRANCHINI, Serge BROUILLAT, Bernard CHAPELON, Carmela LEDDA, Dominique VIALON-CLAUZIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : M. Fabrice CORDAT à Mme Véronique ROMEYER, M. Pascal PEYRAT à M. Manuel DE-SA, M. Eddy BEYDON à Mme Djida OUCHAOUA, Mme Nina MICHALSKI à M. René PERROT, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusée : Mme Véronique RESSEGUIER.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 23 - Nombre de votants : 28

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

Décision du Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT:

Les Conseillers municipaux ont eu connaissance de la décision prise par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET 2019

Suite aux Commissions Gestion/Finances et Aménagement du Territoire et Développement Durable du 24 septembre dernier, le Conseil municipal par **21 voix pour et 7 abstentions** (*Mme Franchini, M. Favier, M. Brouillat, M. Chapelon, Mme Ledda, M. Battie, Mme Vialon-Clauzier*) approuve la décision modificative n° 2 - 2019 comme suit :

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°2 2019
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2 conseil du 7 OCTOBRE 2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	536 109,74 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	536 109,74 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-211 : Énergie - Électricité	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-212 : Énergie - Électricité	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-411 : Énergie - Électricité	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613-020 : Chauffage urbain	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613-211 : Chauffage urbain	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613-212 : Chauffage urbain	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60613-411 : Chauffage urbain	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	64 109,74 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	64 109,74 €	0,00 €	0,00 €
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	424 493,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	424 493,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-22 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	803,00 €
R-777-33 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 690,00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 493,00 €
D-657482-33 : SUBVENTION AFM	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788-33 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	570 602,74 €	0,00 €	570 602,74 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	424 493,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	424 493,00 €
D-13913-22 : Départements	0,00 €	803,00 €	0,00 €	0,00 €
D-139148-33 : Autres communes	0,00 €	31 690,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	32 493,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041512-821 : GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-020 : Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

42316 Code INSEE	VILLE D'UNIEUX Budget Commune M14	DM n°2 2019
---------------------	--------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM2 conseil du 7 OCTOBRE 2019

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2182-020 : Matériel de transport	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-23154-821 : TRAVAUX VOIRIE ET E.P.	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	424 493,00 €	0,00 €	424 493,00 €
Total Général		995 095,74 €		995 095,74 €

2 -ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Monsieur le Trésorier Principal porte à la connaissance de la commune qu'il n'a pas pu, malgré les procédures réglementaires employées, recouvrer différents titres, côtes ou produits en raison de divers motifs (débiteur insolvable, adresse inconnue, montant de la créance inférieur au seuil des poursuites). Dans ces conditions, le Conseil municipal par **26 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) admet en non-valeurs les montants suivants : 713,80 euros pour la commune et 8439,10 euros pour l'eau sur l'exercice 2007/2016 (état arrêté à la date du 16 avril 2019) et admet en créances irrécouvrables la somme de 398,25 euros sur l'exercice 2011/2019 (état arrêté à la date du 15 avril 2019).

3 – SUBVENTIONS

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de procéder comme chaque année au versement du solde de la subvention pour les associations sportives ayant reçu un acompte de 75 % sur le montant de leur subvention votée par délibération du 11 février 2019 ainsi que d'approuver les montants restants dus à ces associations comme fixés ci-après :

(Les élus membres à titre personnel d'une association ne participant pas au vote pour l'association dont ils font partie).

	Subvention proposée par OMS (en euros)	Nombre de jeunes de -18 ans 18€/jeune	TOTAL Subvention jeune (en euros)	Subvention emplois associations sportives	TOTAL SUBVENTION 2019 (en euros)	Subvention ou acompte payé (en euros)	SOLDE (en euros)
ALSU	2680	29	522	0	3202	2010	1192
Arc en Ciel	7705	54	972	1125	9802	5779	4023
AS Sampicot	282				282	282	0
Arts Martiaux	3830	89	1602	1601	7033	2873	4160
BCU	5437	53	954	0	6391	4078	2313
Boule du Coq	276				276	276	0

Asso sportive collège Bois de la Rive	767				767	767	0
Gymnastique A. France	554			2202	2756	554	2202
Gymnastique Val Ronzière	374			870	1244	374	870
Les Perroquets	276				276	276	0
Goshindo	250				250	250	0
OCO	8331	204	3672	0	12003	6248	5755
PLCQ	2892	9	162	0	3054	2169	885
SBHV	285				285	285	0
ACCORD Tai Chi	290				290	290	0
Tennis Club	11334	206	3708	4000	19042	8500	10542
UFOR	7250	62	1116	0	8366	5438	2928
UTA	3463	14	252	0	3715	2597	1118

❖ **Autres subventions :**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de verser:

- Au Centre social d'Unieux un montant de 1000 € pour la participation à l'évènement « Unieux en fête 2019-».
- À l'UTA un montant de 500 € pour leur 10ème anniversaire.
- À la « Chorale Si l'on chantait » la subvention d'un montant de 360 € « Aide à l'emploi associatif » pour leur chef de chœur.

4 - TARIFS CIMETIÈRE

Afin de répondre à la demande, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'un nouveau tarif pour le renouvellement des concessions 30 ans / 2 places avec la possibilité d'un tarif sur 15 ans d'un montant de 220 €.

5 – ÉCOLES : ORGANISATION DES TRANSPORTS

Afin de faciliter la gestion des crédits de transport pour les écoles, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer une somme correspondant aux frais habituellement pris en charge par le budget de la commune, et ce pour l'année scolaire 2019/2020 soit pour les différentes écoles les sommes suivantes sur la base de 100 € par classe:

	Bourg maternelle	Bourg élémentaire	Groupe Claudius Buard	groupe scolaire Vigneron		Côte-Quart maternelle	Côte-Quart élémentaire
				maternelle	élémentaire		
nombre de classes	3	6	6	3	4	4	8
total 100 € / classe	300	600	600	300	400	400	800

6 - PERSONNEL

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications du tableau des effectifs comme suit :

- Transformation d'un poste d'Agent de Maitrise Principal en un poste d'Adjoint Technique avec effet au 1^{er} novembre 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de rajouter à la liste des bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire de transport : directeur des services techniques, responsable du service urbanisme, responsable du service informatique ainsi que responsable administratif du service bâtiments, pour l'utilisation de leurs véhicules personnels lors des déplacements à l'intérieur de la commune.

Le Conseil municipal par 26 voix pour et 2 abstentions (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) décide de définir une règle correspondant à celle de l'État pour ses fonctionnaires, dans le cadre de l'utilisation des TIC à titre personnel et de la circulaire Acoess du 6 septembre 2005.

Il s'agit principalement de téléphones portables permettant à la fois d'être joint pour les personnes dont la fonction le nécessite et d'accéder aux mails notamment professionnels. Conformément à ce qui se pratique et qui est déterminé par des textes pour l'État, il a été proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à dresser la liste des postes nécessitant cette utilisation, et à permettre, aux choix des personnes concernées :

- soit de bénéficier d'un téléphone professionnel et d'un abonnement auquel cas pour les utilisations privées il sera considéré que 10 % de l'abonnement est un avantage en nature,
- soit lorsque les personnels concernés souhaitent conserver leur numéro personnel et leur abonnement personnel il sera remboursé un forfait de 20 € par mois.

Par conséquent, **le Conseil municipal 26 voix pour et 2 abstentions** (M. Battie, Mme Vialon-Clauzier) approuve cette mesure et autorise Monsieur le Maire à dresser la liste des emplois nécessitant ce versement et à verser les sommes correspondantes.

7 - ÉQUIPEMENT COMMUNAUTAIRE MULTILocal (ECM) SUR LA COMMUNE D'UNIEUX – RÉSILIATION DE LA CONVENTION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour réaliser le projet ECM « aménagement d'un parc de loisirs multigénérationnel, Parc Nelson Mandela » sur la commune d'Unieux, une convention d'affectation du domaine public pour une durée de 18 ans est en vigueur depuis le 24 avril 2014. Saint-Étienne Métropole conformément aux accords a délibéré sur la fin de la convention.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la reprise du foncier et la gestion du parc Nelson Mandela et autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage pour ainsi mettre fin à la convention d'affectation du domaine public.

8 - SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLÉ : CHARTE DE COOPÉRATION CULTURELLE

Saint-Étienne Métropole a élaboré une charte de coopération culturelle indiquant les volontés de coordination des dates et manifestations ce qui est la pratique lorsque cela est possible.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le principe de participer à cette charte et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9 - TÉLÉTHON MÉDIATHÈQUE

La médiathèque municipale va participer à l'opération téléthon sous la forme d'une vente de livres qui ont été retirés des collections. Cette vente se déroulera du 3 au 7 décembre prochain.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de reverser la totalité des sommes à l'association AFM Téléthon (coordination Loire Sud). Un crédit de 2000 € sera prévu dans le cadre de la décision modificative de crédit.

10 - AFFAIRES FONCIÈRES

❖ Cession 7 rue Holtzer :

Par une délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a décidé de vendre à Monsieur et Madame Lochis un bâtiment situé 7 Rue Holtzer – Unieux cadastrée AT 79.

Les formalités demandées par les banques pour leur plan de financement étant complexes, l'obtention du prêt bancaire a été retardée. Par conséquent, **Le Conseil municipal à l'unanimité** approuve le principe d'un avenant prolongeant la possibilité de signature de la vente jusqu'à juin 2020 et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la promesse de vente à intervenir et désigne Maître Pailhes, notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

❖ Promesse de vente lotissement communal La Fontaine :

Lors de la phase de réservation des lots du lotissement communal La Fontaine, 4 personnes ont fait part de leur intérêt. Il est désormais nécessaire de signer les promesses de vente comme indiqué ci-dessous :

Lot n°2 surface 898 m² acquéreur M et Mme TAMZITI prix 70 000 €.

Lot n°3 surface 1805 m² acquéreur M. MEDJAHDI et Mme ZENIA prix 70 000 €.

Lot n°4 surface 2315 m² acquéreur M. ONSOY et Mme CENTINTAS Fadime prix 70 000 €.

Lot n°6 surface 1934 m² acquéreur M et Mme CENTINTAS Mehmet prix 50 000 €.

Ces prix sont conformes à l'avis de France Domaines du 3 juin 2019 référence 2019-42316V0656.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les cessions ci-dessus indiquées, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la promesse de vente et les pièces en découlant et désigne Maître Pailhes, notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

❖ Vente Masson impasse Léo Lagrange

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise la cession d'une parcelle de 85 m² environ au prix fixé par France Domaines du 28 mars 2019 référence 2019-42316V0436 pour un montant de 1422 €.

Ce terrain provient d'un transfert d'office de la parcelle AW206 par délibération du 14 mai 2013 pour Monsieur Masson Eric, riverain de cette parcelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve également la cession ci-dessus, autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant délégation à signer la promesse de vente et les pièces en découlant et désigne Maître Pailhes, notaire à Firminy comme rédacteur de l'acte authentique de vente.

11 - BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS INTERVENUES SUR 2017- 2018

Conformément à la réglementation, il a été présenté au Conseil municipal le bilan des cessions et des acquisitions opérées sur 2017-2018 comme suit :

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS INTERVENUES SUR 2017 - 2018
Etabli conformément aux dispositions des articles L 2241-1 et 2241-2 du CGCT

CESSIONS PAR LA COMMUNE						
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m ²)	Acquéreur(s)	Montant	Date du Conseil municipal
LOCAL COMMERCIAL	9 RUE HOLTZER	AT 186	LOT 1-117.13 M ²	MOULIN CHRISTELLE	65 000€	16/10/2017
APPARTEMENT	8 RUE PIERRE CURIE	AR 506	65 M ²	CANET GÉRARD	72 690€	16/10/2017
IMMEUBLE	7 RUE HOLTZER	AT 79	LOTS 5-6-8-11-13-14	M. et Mme LOCHIS	18 000€	17/12/2018
TERRAIN NU	COMBE BLANCHE	AV 320-321	A-592 M ² B-282 M ² C-1496 M ² D-1739 M ² E-337 M ²	A- MOUSSET B- JOUVE C- BUGNAZET D- MARTIN E- ROLLANDET	A- 596€ B- 282€ C- 1548€ D- 1739€ E- 337€	17/12/2018
ACQUISITION PAR LA COMMUNE						
Nature du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface (m ²)	Vendeur(s)	Montant	Date du Conseil municipal
IMMEUBLE	7 RUE HOLTZER	AT 79	LOTS 5-6-8-11-13-14	Procédure de biens vacants et sans maître	Incorporation dans le domaine public	17/12/2018
TERRAIN NU	RUE MAXIME GORKI	AK 511	5 M ²	CHALABI SAMIR	612.75€	17/12/2018

12 - RAPPORTS D'ACTIVITÉS SIDR ET SEDL

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire a communiqué aux membres du Conseil municipal le rapport d'activités annuel du Syndicat Intercommunal des Rives (SIDR), annexé à l'ordre du jour. Le Conseil municipal a également pris connaissance du rapport de gestion présenté par la SEDL pour l'année 2018 ainsi que sur les états financiers qui l'accompagnaient (rapports joints par mail à l'ordre du jour).

13 - RÉGULATION ET GESTION DES POPULATIONS DE CHATS LIBRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Afin d'améliorer la gestion des chats errants sur le territoire communal, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'engager un partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en la matière. Cette collaboration vise à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur. Une contribution financière sous forme de subvention devra être versée à l'association 30 Millions d'amis qui participera pour le même montant, montant qui permettra d'assurer les campagnes de captures et de stérilisations.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant délégation à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis et décide d'attribuer une subvention de 1400 € à celle-ci.

14 - DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉBROUSSAILLAGE DES GORGES DE LA LOIRE PAR ENEDIS

Enedis a déposé un dossier pour le débroussaillage autour de ses lignes dans la réserve naturelle des Gorges de la Loire. Ce dossier a été étudié notamment par le SMAGL et les autorités environnementales. Le Conseil municipal à l'unanimité décide de donner un accord de principe aux travaux prévus sous réserve que soient respectées toutes les préconisations du SMAGL et des autorités de défense de la faune et de la flore dans les Gorges de la Loire.

15 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE SAVE ÉNERGIE, LA TRÉSORERIE DE LA VALLÉE DE L'ONDAINE ET LA VILLE D'UNIEUX

La commune d'Unieux en liaison avec le SIDR et dans le cadre du marché UGAP a contracté avec la société SAVE Énergie pour la fourniture du gaz. Il est maintenant nécessaire d'approuver une convention pour la mise en place d'un prélèvement automatique, convention qui sera signée avec l'entreprise, l'UGAP éventuellement et la Trésorerie de Firminy.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver cette convention et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à cet effet à la signer.

16 - DÉNOMINATION DE LA VOIE COMMUNALE LOTISSEMENT LA FONTAINE

Dans le cadre de la réalisation du lotissement La Fontaine, il est nécessaire de dénommer la voie qui relie le lotissement. Le Conseil municipal à l'unanimité décide de dénommer cette voie rue Simone Weil.

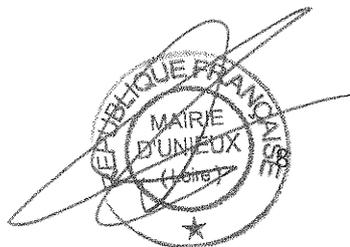
17 - MOTION SUR LES PESTICIDES

Il a été proposé au Conseil municipal de donner son avis sur l'utilisation des pesticides et les précautions qui doivent être prises.

La Ville d'Unieux depuis 2012 a mené diverses actions dans les services concernés et s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides. De plus, elle a mené plusieurs actions de sensibilisation auprès de la population.

Dans le débat actuel, il est au regret de constater qu'il y a beaucoup d'hypocrisie et que le respect de la santé publique passe au deuxième plan ce qui est insuffisant est anormal.

Le Conseil municipal à l'unanimité souhaite que les distances entre un traitement chimique et les habitations soit au minimum de 100 m et surtout que soit accélérée la suppression des produits pesticides en prenant notamment une mesure volontariste sur la suppression du glyphosate.



Fait à Unieux, le 15 octobre 2019.
Le Maire, Christophe FAVERJON.